Construction d'amphithéâtres

Campus de Terre Sainte - Université de La Réunion

Avenue du docteur Jean-Marie Dambreville - Terre Sainte - Saint Pierre



Maitrise d’ouvrage

Université de la Réunion
15 avenue René Cassin - CS92003
97744SAINT-DENIS CEDEX 9

SODIAC
15 avenue René Cassin - CS92003
97744SAINT-DENIS CEDEX 9

Maitrise d’œuvre

Architecte Mandataire	Tand-M Réunion	13 ruelle Lallemand - 97410 Saint Pierre louis@tand-m-architectes.com
Structure	EMCI	emci.mickaelmadoure@emci.re
VRD	ISOFLU	mchedin@isoflu.fr
Fluides	AIR	a.toullec@darwin-concept.fr
Qualité environnementale	Résiliens Solener	simon.chauvat@resiliens.re rachid.ghomari@solener.fr
Paysage	AWE	awe.paysage@gmail.com
Économiste	CIEA	ciea_contact@ciea.re
Scénographie	Agence Clair-Obscur	ah@agenceaco.fr
Acoustique	Marshall Day Acoustics	juanoscar.garcia@marshallday.fr

Phase d’étude	Document	Indice
DCE	**Notice Descriptive LOT 08 PLÂTRERIE**	**0**

8. PLÂTRERIE 4
8.1 GENERALITES 4
8.1.1 Consistance des travaux 4
8.1.2 Prescriptions générales 4
8.1.3 Prescriptions relatives aux matériaux, à la fabrication et mise en œuvre des ouvrages de plâtrerie 5
8.1.3.1 Fabrication des ouvrages 5
8.1.3.1.1 Ossatures et suspentes métalliques 5
8.1.3.1.2 Ossature en bois 5
8.1.3.1.3 Pièces accessoires 5
8.1.3.2 Matériaux - Contrôle et qualité 5
8.1.3.3 Hygrométrie des locaux 6
8.2 LIMITES DE PRESTATIONS 6
8.3 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES TRAVAUX ET OUVRAGES DE PLATRERIE 6
8.3.1 Cloisons 7
8.3.1.1 Cloisons 98/62S 7
8.3.1.2 Isolant 60 mm 8
8.3.2 Contre-cloison de doublage 8
8.3.2.1 Contre-cloison 8
8.3.2.2 Isolant 100 mm 8
8.3.3 Encoffrements verticaux 9
8.3.3.1 Encoffrement courant 9
8.3.3.2 Habillage tympan 9
8.3.3.3 Encoffrement extérieur 9
8.3.3.4 Isolant 50 mm 10
8.3.4 Plafonds démontables 10
8.3.4.1 Panneau de laine de bois 10
8.3.4.1.1 Panneaux de Laine de bois 25 mm sur ossature apparente – FP10 10
8.3.4.1.2 Isolant phonique 50 mm 11
8.3.4.2 Dalles Minérales 11
8.3.4.2.1 Dalles Minérales 60x120 Acoustiques sur ossature apparente – FP01 11
8.3.4.2.2 Dalles Minérales 60x120 hygiène sur ossature apparente – FP02 12
8.3.5 Plafonds non démontables 14
8.3.5.1 Plâtre sur ossature 14
8.3.5.1.1 Plâtre sur ossature - 2 BA13 – FP03 14
8.3.5.1.2 Plâtre qualité extérieure sur ossature - 1 BA13 – FP11 14

8.3.5.2 Panneau de laine de bois....14
8.3.5.2.1 Panneaux de Laine de bois 25 mm - Fixation invisible avec cornière de finition – FP04....14
8.3.5.3 Isolant phonique 50 mm....15
8.3.5.3.1 Panneaux de Laine de bois 25 mm - Fixation invisible avec cornière de finition – FP12....16
8.3.5.3.2 Isolant phonique 50 mm....16
8.3.6 Travaux et ouvrages et divers....17
8.3.6.1 Implantation et pose d'huisseries....17
8.3.6.2 Travaux d'accompagnement aux lots scénographie - complément acoustique....17
8.3.7 Protection / nettoyage / réception....18
8.3.7.1 Nettoyage en cours de chantier....18
8.3.8 Prestations Supplémentaires Éventuelles....18
8.3.8.1 PSE 08-1....18
8.3.8.1.1 Panneaux acoustiques muraux en verre recyclé - Fixation invisible avec cornière de finition – DAC-02....18

8. PLÂTRERIE

8.1 GENERALITES

La présente notice concerne la description et localisation des travaux de :

PLÂTRERIE

Les travaux comporteront toutes les prestations et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des installations à réaliser au titre du présent lot.

Les spécifications techniques qui suivent complètent les spécifications communes à tous les corps d'état que l'Entreprise doit obligatoirement posséder et connaître.

8.1.1 Consistance des travaux

Les prestations du présent lot comprennent :

Les travaux de plâtrerie suivants :

- La fourniture et mise en œuvre de plafonds démontable ou non démontable ;
- La fourniture et mise en œuvre doublage ;
- La fourniture et mise en d'encoffrements et soffites ;
- Les ossatures primaires et secondaires y compris renforts et fixations ;
- Les travaux accessoires nécessaires au respect des règlements de sécurité ;
- Les profils d'arrêts de rives au pourtour des plafonds ;
- La protection des ouvrages adjacents ;
- Toutes les découpes, entailles et toutes sujétions pour réservation des différences corps d'état ;
- La protection anti-corrosive de tous les éléments métalliques ;
- Les échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux ;
- Tous les ouvrages annexes nécessaires à une parfaite finition, notamment entraînée par le respect des joints de dilatation éventuels, couvre-joint éventuellement à la charge du présent lot ;
- Le nettoyage après les travaux ;
- Les renforts autour des luminaires (en liaison avec l'électricien) et leurs réservations suivant calepinage fourni par l'électricien. Idem pour les ouvrages de ventilation ;
- Les fixations nécessaires et les renforts seront étudiés durant la période préparation du marché. Aucune plus-value ne sera admise à ce propos, les entreprises faisant leur affaire des sujétions de pose et les fournitures des accessoires s'y rapportant.

8.1.2 Prescriptions générales

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ainsi qu'aux normes NF, NF-DTU et NF EN systématiquement applicables au présent marché.

Ces documents et normes ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'Entrepreneur :

- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité ;
- Sur un détail technique particulier, pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans des documents réputés connus de l'entreprise ;
- Sur une norme NF, NF-DTU ou NF EN dont l'application n'est pas imposée dans le présent marché.

NOTA IMPORTANT :

Les entrepreneurs seront tenus de s'assurer, avant la remise de leur offre, que les ouvrages prévus par le maître d'œuvre dans le descriptif ci-après répondent bien aux spécifications ci-dessus. Dans le cas contraire éventuel, l'entrepreneur fera par écrit les observations qu'il jugera utiles, et les joindra à son offre.

8.1.3 Prescriptions relatives aux matériaux, à la fabrication et mise en œuvre des ouvrages de plâtrerie

8.1.3.1 Fabrication des ouvrages

8.1.3.1.1 Ossatures et suspentes métalliques

Les ossatures métalliques seront des profilés en acier, avec ou sans profilés en alliage léger.

Ces profilés devront avoir subi avant mise en œuvre un traitement de protection contre la corrosion.

Les ossatures seront protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud conformément à la norme NF A 36-321, classe de fabrication 1 ou 2 suivant plis et épaisseur, masse de revêtement de zinc correspondant au moins à la qualité Z 275.

Ces traitements devront répondre aux spécifications de l'article 5.4.3 du DTU 58.1.

8.1.3.1.2 Ossature en bois

Les ossatures en bois mises en œuvre en renfort pour charges lourdes, devront avoir été traitées insecticide et fongicide, et avec un traitement anti-termite complémentaire. La classe de traitement sauf indication spécifique est la classe IV. Lors de la mise en œuvre, toutes les coupes recevront un traitement complémentaire par double badigeon croisé de WOLMANIT ou similaire.

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir ces ouvrages dans les prix unitaires de ses cloisons, aucune plus-value ne sera accordée pour ce poste. Les entrepreneurs des autres corps d'état prendront attache auprès du présent lot afin de faire connaître leurs besoins qui seront formalisés par un document graphique.

8.1.3.1.3 Pièces accessoires

Toutes les pièces accessoires, visseries, etc., devront obligatoirement avoir été traitées contre l'oxydation par galvanisation à chaud, électro zingage, anodisation ou autre, selon le cas.

8.1.3.2 Matériaux - Contrôle et qualité.

Avant de passer commande de ses fournitures, l'entrepreneur fera approuver par le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre et le bureau de Contrôle, le type de cloison qu'il envisage de mettre en œuvre, il présentera des échantillons des cloisons, des divers accessoires et enduits.

L'ensemble des produits, plaques accessoires de fixations, ossatures utilisées seront en provenance d'un même fabricant.

Les produits proposés par l'entrepreneur devront être de classe M1 minimum et disposer de l'avis technique en cours de validité et des certificats d'essais conformes CERF – Cloisons.

Dans le choix de ses matériaux, l'entrepreneur devra s'assurer que les plaques disposent de garantie du

fabricant concernant leur adaptation à un taux d'humidité relative supérieure à 90% soit H1 et qu'elles seront du type T.H.D (très haute dureté) pour résister aux chocs

Les cloisons devront avoir le marquage H1 – CE – NF attesté par le CSTB.

Dans tous les cas, le type de cloison proposé devra provenir d'un fabricant de qualité (qualification OPQCB) pouvant justifier non seulement de la qualification 2 210 + 224 mais également de la qualification professionnelle 434.

Les plaques de plâtre devront être protégées contre l'attaque des termites par un procédé agréé par le CSTB. Un certificat des garanties du traitement, par applicateur qualifié.

Les conditions de stockage et de manutention seront particulièrement surveillées, et toutes plaques abîmées ou mouillées seront écartées. En cas de non-respect de cette clause, la direction de chantier pourra demander le remplacement des plaques défectueuses, déjà mises en œuvre.

8.1.3.3 Hygrométrie des locaux

Une classification des locaux en fonction de leur hygrométrie est indiquée à titre d'exemple à l'article 4.5 du DTU 58.1 :

- Locaux à faible hygrométrie ;
- Locaux à forte hygrométrie ;
- Locaux à très forte hygrométrie.

Dans les locaux à forte et à très forte hygrométrie, les suspentes, ossatures et accessoires devront avoir subi un traitement renforcé ou super-renforcé contre la corrosion ou l'oxydation. L'entrepreneur devra pouvoir apporter la preuve de ces traitements avec toutes justifications à l'appui.

Les locaux du présent projet seront, selon le cahier du CSTB n°3567, classés EA (faible hygrométrie) à EC (très forte hygrométrie)

8.2 LIMITES DE PRESTATIONS

L'entreprise se reportera au CAHIER DES PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS

8.3 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES TRAVAUX ET OUVRAGES DE PLATRERIE

NOTA : selon le cahier CSTB n° 3567 locaux " EA à EC ". Les systèmes en plaque de plâtre qui seront mis en œuvre seront adaptés et conformes à ce classement.

Dispositions particulières relatives aux cloisons, encoffrements verticaux et doublages :

Compléments d'ossature pour les parements destinés à recevoir un carrelage ou autre parement d'habillage

Les montants sont également au droit des appareillages sanitaires (2 éléments verticaux par appareil), etc.

Étanchéité à l'air par joint souple en pied

Protection complémentaire dans les locaux humides : traitement des pieds d'ouvrage par marouflage d'une bande de pontage suivant prescription du fabricant.

Les isolants seront certifiés ACERMI et ISOLE

L'isolant, quel qu'il soit et s'il ne relève pas du DTU concerné, devra disposer d'un AT CSTB valide permettant son incorporation dans des cloisons/doublages en plaque de plâtre.

8.3.1 Cloisons

Prestation : Les travaux concernent la mise en œuvre de cloisons sèches de distribution et de séparation non porteuses avec incorporation d'un isolant

Matériaux : Cloison composée de parements en plaques de plâtre hydrofugées H1 vissées de part et d'autre sur ossature en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10° à entraxe maximum de 90 cm

Mise en œuvre : Mise en place de l'ossature réglage et vissage des parements, compris joints de dilatation, joints à l'enduit et bande de calicot, toutes découpes, déchets, ajustages, traitement des angles, renfort, ratissage général des parements et toutes sujétions conformes à l'avis technique et aux recommandations du fabricant y compris renforts verticaux de l'ossature en acier galvanisé pour éléments suspendus le cas échéant.

Conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, une protection par feutre bituminé **type 27S ou équivalent** de largeur suffisante pour dépasser après relevé, le niveau du sol fini de 2 cm environ doit être mise en œuvre.

La fixation des rails au sol est exécutée par pistoscellement, clouage par pointe acier ou par vis et cheville.

Elle comprendra toutes les sujétions de **désolidarisation anti vibratile vis-à-vis de la structure primaire du GROS ŒUVRE et de la CHARPENTE.**

Hauteur : Toute hauteur suivants plans et sauf indications complémentaires ci-après +/- 5 cm

Finition : peinture et /ou faïences

MODE DE MÉTRÉ : Au m² vides déduits

8.3.1.1 Cloisons 98/62S

Localisation

BATIMENT G

Niveau 1

Cloison séparative *Régie / LT*

Et suivant plans de repérage et Notice Acoustique

Prestation : Fourniture et pose de cloison **de distribution**

Résistance au feu : CF de paroi 1 h (Ei 60) mini

Indice acoustique : Rw+C = 48 dB min

Composition :

- épaisseur totale de la cloison : 98 mm
- largeur de l'ossature : 62 mm
- nombre et épaisseur de plaque par parement : 1 BA18 S (largeur :90 cm)

+ isolant 60 mm ci-après

8.3.1.2 Isolant 60 mm

Localisation

Voir article ci avant

Épaisseur 60 mm

Isolant composé de 85% de textile recyclé (dont un minimum de 70% de coton) et 15% de liant polyester bio sourcé **type METISSE rt ou équivalent**.

Réaction au feu : B-s1, d0 selon la norme EN 13501-1 derrière une plaque de plâtre

Produit conforme à l'article AM8b de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

RAPPEL : ***L'isolant, quel qu'il soit et s'il ne relève pas du DTU concerné, devra disposer d'un AT CSTB valide permettant son incorporation dans des cloisons/doublages en plaque de plâtre.***

MODE DE METRE : au m²

8.3.2 Contre-cloison de doublage

8.3.2.1 Contre-cloison

Localisation

BÂTIMENT G

En fermeture intérieure des voiles de façade légère

Suivant plans du BET structure et plans de repérage architecte

Prestation : Fourniture et mise en œuvre d'une contre-cloison en plaques de plâtre hydrofugée

Composition et mise en œuvre : **2 Plaques de plâtre type BA18** vissées sur ossature en acier galvanisé fixée à l'ossature primaire du LOT CHARPENTE **avec incorporation d'un isolant**

Hauteur : Toute hauteur suivants plans +/- 5 cm

Sujétions particulières : Renfort pour supportage d'habillages muraux acoustiques en panneau de MDF

Finition : peinture

MODE DE METRE : au m²

8.3.2.2 Isolant 100 mm

Localisation

Dito article 8.3.1.2

Épaisseur 100 mm

MODE DE METRE : au m²

8.3.3 Encoffrements verticaux

Prestation : Fourniture et pose d'**encoffrements** en plaque de plâtre hydrofugée

Composition et mise en œuvre : **2 Plaques de plâtre type BA13** vissées sur ossature en acier galvanisé fixée à l'ossature primaire du LOT CHARPENTE **avec incorporation d'un isolant**

Hauteur : Toute hauteur suivants plans et sauf indications complémentaires ci-après +/- 5 cm

Finition : peinture

MODE DE METRE : au m²

8.3.3.1 Encoffrement courant

Localisation

Tous bâtiments, tous niveaux
Pour passage des fluides - Suivant plans

Composition : **2 plaques de plâtre hydrofugée H1 BA13** vissée sur ossature en acier galvanisé

Épaisseur : 2 fois 13 mm + 48mm (ossature)

Résistance au feu : Ei30

Atténuation des bruits d'équipement : Lan dB (A) 31 dB

Indice acoustique : Rw+C = 38 dB

+ isolant 50 mm ci-après

MODE DE METRE : au m²

8.3.3.2 Habillage tympan

Localisation

BÂTIMENT G

Niveau 1

Salles de TD

Pour encoffrement du tympan au-dessus de la cloison mobile séparant les salles - Suivant plans

Composition : **2 plaques de plâtre hydrofugée H1 BA13** vissée sur ossature en acier galvanisé

Épaisseur : 2 fois 13 mm + 48mm (ossature)

Résistance au feu : Ei30

+ isolant 50 mm ci-après

MODE DE METRE : au m²

8.3.3.3 Encoffrement extérieur

Localisation

BÂTIMENT G

Niveau 1

Gaine technique extérieure
Pour passage des fluides - Suivant plans

Dito article

Mais

Composition : **2 plaques de plâtre hydrofugée H1 BA13 pour locaux à très forte hygrométrie** vissée sur ossature en acier galvanisé

+ isolant 50 mm ci-après

Finition : peinture acrylique décorative extérieure MUR020 à charge du lot PEINTURES

MODE DE METRE : au m²

8.3.3.4 Isolant 50 mm

Localisation

Dito article 8.3.1.2

Épaisseur 50 mm

Euroclasse A1 - Produit conforme à l'article AM8 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

MODE DE METRE : au m²

8.3.4 Plafonds démontables

HSP et Plénum : Suivant plans

MODE DE MÉTRÉ : Au m²

Suivant localisations ci-après et plans de repérages de plafonds

TMR_AMP_DCE_020402_PLAFONDS niveau 1_BATIMENT G.pdf

TMR_AMP_DCE_020401_PLAFONDS niveau 0_BATIMENT G.pdf

8.3.4.1 Panneau de laine de bois

8.3.4.1.1 Panneaux de Laine de bois 25 mm sur ossature apparente – FP10

Localisation

BÂTIMENT G

Niveau 0

Sas aéraulique et Hall

Prestation : Fourniture et mise en œuvre de plafonds acoustique de **coefficient d'absorption pratique de αp = 0,40 à 125 Hz**

Matériaux : Panneaux acoustique en de laine de bois fine d'épicéa, minéralisée et enrobée de liant ciment/chaux blanche (fibre de 2,5 mm de largeur) **Bords : droits**

Dimensions : 2400 x 600 x 25 mm

Performances acoustiques : αw = 0,80 (Plenum 200 mm + 40 mm d'isolant)

Réaction au feu : A2-s1,d0

Produit conforme à l'article AM8 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

Résistance à l'humidité (RH%) : 95 % HR, 30 °C selon la norme EN 13964

QAI : A+

Mise en œuvre : conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203-1&2 ; DTU 58.1

Ossature : Le plafond sera mis en œuvre sur une ossature porteuse apparente de type T24 mm et entretoises de même type dont la semelle affleurera celles des porteurs sans surépaisseur.

Profil de finition en rive

Support : Sous face de plancher BA

Finition : Usine – RAL de couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant – Ossature RAL assorti

MODE DE MÉTRÉ : Au m²

Exemple produit :

Ecophon Saga™ A A2 ou équivalent

8.3.4.1.2 Isolant phonique 50 mm

Localisation

Dito articles avant

Laine de verre ou laine de roche

Épaisseur 50 mm

Euroclasse A1 - Produit conforme à l'article AM8 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

MODE DE METRE : au m²

Exemple produit :

TECH SLAB de chez ISOVER ou équivalent

8.3.4.2 Dalles Minérales

8.3.4.2.1 Dalles Minérales 60x120 Acoustiques sur ossature apparente – FP01

Localisation

BÂTIMENT G

Niveau 0

Accueil

Niveau 1

Bureau et salle de repos

Régie

Prestations : Fourniture et pose de plafond suspendu démontable en dalles minérales.

Matériaux : Panneau rigide autoportant en laine de verre haute densité. La surface visible en finition peinte et l'arrière des dalles est revêtu d'un voile de verre. Les bords sont enduits.

Dimensions : Bords A - 600 x 1200 x 40 mm

Réaction au feu : A2-s1, d0 selon la norme EN 13501-1

Coefficient d'absorption acoustique : αw 1,00

Durée de réverbération moyenne suivant norme NFS 31-080 de janvier 2006

Résistance à l'humidité (RH) : 95 %

QAI : A+

Mise en œuvre : conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203-1&2 ; DTU 58.1

Ossature : Le plafond sera mis en œuvre sur une ossature porteuse apparente de type T24 mm et entretoises de même type dont la semelle affleurera celles des porteurs sans surépaisseur.

Profil de finition en rive au droit des jouées le cas échéant

Support : Sous face de plancher BA

Finition : Usine – **Noir ou RAL de couleur au choix de l'Architecte** dans la gamme du fabricant

MODE DE METRE : au m² de surface projetée

Exemple produit :

Master A de chez Ecophon ou équivalent

8.3.4.2.2 Dalles Minérales 60x120 hygiène sur ossature apparente – FP02

Localisation

BÂTIMENT G

Niveau 0

Vestiaires et sanitaires

Prestations : Fourniture et pose de plafond suspendu démontable en dalles minérales lessivables

Matériaux : Panneau rigide autoportant en laine de verre haute densité. La surface visible en finition peinte supportant les détergentes et les désinfectant usuels. Les bords sont enduits.

Dimensions : Bords A - 600 x 1200 x 40 mm et 600 x 600 x 40 mm

Réaction au feu : A2-s1, d0 selon la norme EN 13501-1

Coefficient d'absorption acoustique : αw 1,00 – Classe A

Durée de réverbération moyenne suivant norme NFS 31-080 de janvier 2006

Résistance à l'humidité (RH) : 95 %

QAI : A+

Mise en œuvre : conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203-1&2 ; DTU 58.1

Ossature : Le plafond sera mis en œuvre sur une ossature porteuse apparente de type T24 mm et entretoises de même type dont la semelle affleurera celles des porteurs sans surépaisseur.

Profil de finition en rive au droit des jouées le cas échéant

Support : Sous face de plancher BA

Finition : Usine – **Blanc**

MODE DE METRE : au m² de surface projetée

Exemple produit :

Hygiene Performance™ A de chez Ecophon ou équivalent

8.3.5 Plafonds non démontables

Suivant localisations ci-après et plans de repérages de plafonds

TMR_AMP_DCE_020402_PLAFONDS niveau 1_BATIMENT G.pdf

TMR_AMP_DCE_020401_PLAFONDS niveau 0_BATIMENT G.pdf

8.3.5.1 Plâtre sur ossature

8.3.5.1.1 Plâtre sur ossature - 2 BA13 – FP03

Localisation

BÂTIMENT G

Niveau 1

En sous face de couverture pour renforcement acoustique des salles de TD

Composition : **2 plaques de plâtre hydrofugée H1 BA13** vissée en pose croisées sur ossature en acier galvanisé

Support : **Charpente**

MODE DE METRE : au m²

8.3.5.1.2 Plâtre qualité extérieure sur ossature - 1 BA13 – FP11

Localisation

BÂTIMENT G

Niveau 0

En plafond extérieur de zone accueil

Composition : **1 plaque de plâtre hydrofugée H1 BA13 pour locaux à très forte hygrométrie** vissée sur ossature en acier galvanisé

Support : **Sous face de plancher et poutres BA**

Sujétion pour réservation, façon de gorge et niche pour incorporation de bandeau LED fourni et posé par le LOT ELECTRICITE CFO / Cfa

MODE DE METRE : au m²

8.3.5.2 Panneau de laine de bois

8.3.5.2.1 Panneaux de Laine de bois 25 mm - Fixation invisible avec cornière de finition – FP04

Localisation

BÂTIMENT G

Niveau 1

En sous face de couverture pour absorption acoustique des salles de TD

Prestation : Fourniture et mise en œuvre de plafonds acoustique de **coefficient d'absorption pratique de αp = 0,40 à 125 Hz**

Matériaux : Panneaux acoustique en de laine de bois fine d'épicéa, minéralisée et enrobée de liant ciment/chaux blanche (fibre de 2,5 mm de largeur) **Bords : droits**

Ossature : en tasseaux de bois traité anti-termites et classe E4 ou fourrures en acier galvanisée.

Dimensions : Longueur variable 600 à 2400 x Largeur 600 x épaisseur 25 mm

Performances acoustiques : αw = 0,80 sans plénum

Réaction au feu : A2-s1,d0

Produit conforme à l'article AM8 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

Résistance à l'humidité (RH%) : 95 % HR, 30 °C selon la norme EN 13964

QAI : A+

Mise en œuvre : Le plafond sera mis en œuvre sur une ossature porteuse invisible conformément à la norme NF DTU 58.1 P1-2 et recommandations du fabricant.

+ isolant phonique ci-après

Profil de finition en cornière aluminium thermolaquée en rive

Support : Plafond composé de 2 plaques de BA13 croisées

Finition : Usine – RAL de couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant – Ossature RAL assorti

MODE DE MÉTRÉ : Au m²

Exemple produit :

Ecophon Saga™ A A2 ou équivalent

8.3.5.3 Isolant phonique 50 mm

Localisation

Dito articles avant

Laine de verre ou laine de roche

Épaisseur 50 mm

Euroclasse A1 - Produit conforme à l'article AM8 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

MODE DE METRE : au m²

Exemple produit :

TECH SLAB de chez ISOVER ou équivalent

8.3.5.3.1 *Panneaux de Laine de bois 25 mm - Fixation invisible avec cornière de finition – FP12*

Localisation

BÂTIMENT G

Niveau 1

En sous face de couverture extérieure au-dessus du dégagement

En sous face de couverture extérieure au-dessus du Hall – **Rep FP12.b**

Prestation : Fourniture et mise en œuvre de plafonds acoustique de **coefficient d'absorption pratique de αp = 0,40 à 125 Hz**

Matériaux : Panneaux acoustique en de laine de bois fine d'épicéa, minéralisée et enrobée de liant ciment/chaux blanche (fibre de 2,5 mm de largeur) **Bords : droits**

Ossature : en tasseaux de bois traité anti-termites et classe E4 ou fourrures en acier galvanisée.

Dimensions : Longueur variable 600 à 2400 x Largeur 600 x épaisseur 25 mm

Performances acoustiques : αw = 0,80 sans plénum

Réaction au feu : A2-s1,d0

Produit conforme à l'article AM8 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

Résistance à l'humidité (RH%) : 95 % HR, 30 °C selon la norme EN 13964

QAI : A+

Mise en œuvre : Le plafond sera mis en œuvre sur une ossature porteuse invisible conformément à la norme NF DTU 58.1 P1-2 et recommandations du fabricant.

+ isolant phonique ci-après

Finition : Usine – RAL de couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant – Ossature RAL assorti

MODE DE MÉTRÉ : Au m²

Exemple produit :

Ecophon Saga™ A A2 ou équivalent

8.3.5.3.2 *Isolant phonique 50 mm*

Localisation

Dito articles avant

Laine de verre ou laine de roche

Épaisseur 50 mm

Euroclasse A1 - Produit conforme à l'article AM8 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

MODE DE METRE : au m²

Exemple produit :

TECH SLAB de chez ISOVER ou équivalent

8.3.6 Travaux et ouvrages et divers

8.3.6.1 Implantation et pose d'huisseries

Localisation

BÂTIMENT G

Niveau 1

Pour les huisseries dans l'emprise de la cloison séparative Régie / LT (Amphi 600)

Prestation : Implantation et pose d'huisseries métalliques, etc. dans cloisons de distribution.

Celles-ci seront fournies, distribuées et repérées par l'entreprise du LOT MENUISERIES BOIS

Le réglage, plombage, scellement, fixations et toutes sujétions de mise en œuvre seront à la charge du présent lot.

MODE DE MÉTRÉ : à l'unité

8.3.6.2 Travaux d'accompagnement aux lots scénographie - complément acoustique

Localisation

BÂTIMENT G

En fond de cavité des 2 niches prévues sous la scène de **l'amphi 600** (côté cour et côté jardin) afin de limiter la résonance des subwoofers (enceintes des basses)

Mise en œuvre d'un **absorbant acoustique** en panneau ou rouleau en laine de verre semi-rigide **noir** revêtue d'un voile de verre **noir**

Caractéristiques techniques :

- Réaction au feu Euroclasse : A2-s1,d0
 Produit conforme à l'article AM8 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)
- Conductivité thermique (W/m.K) 0.032
- Matériau Isolant : Laine de verre
- Norme Européenne : EN 13162:2012+A1:2015
- Tolérance d'épaisseur dT3
- Absorption d'eau à court terme WS< 1
- Absorption d'eau à long terme WL(P)<3
- Perméabilité à la vapeur (MU)1.0
- Résistance à l'écoulement de l'air AFr15.0

Certifiée ACERMI sous le classement minimal **$I_1S_1O_2L_2E_1$.** Référence et caractéristiques techniques à soumettre au Bureau de Contrôle

MODE DE MÉTRÉ : à l'ensemble

Exemple produit :

***Isolant type* ISOFACADE NOIR 32R de chez ISOVER ou équivalent**

https://www.isover.fr/produits/laine-de-verre/isofacade-noir-32r

8.3.7 Protection / nettoyage / réception

8.3.7.1 Nettoyage en cours de chantier

Localisation

POUR MÉMOIRE A inclure dans la valeur des prix unitaires

Nettoyage des locaux en fin de chaque intervention. Enlèvement des gravats, déchets, emballages liés au présent lot et évacuation à la décharge.

L'entrepreneur devra également mettre en place des protections provisoires à déposer les jours précédents la livraison. Il demeurera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.

8.3.8 Prestations Supplémentaires Éventuelles

8.3.8.1 PSE 08-1

8.3.8.1.1 Panneaux acoustiques muraux en verre recyclé - Fixation invisible avec cornière de finition – DAC-02

Localisation

BÂTIMENT G

En protection acoustique des façades exposées ; en habillage des abats sons en façade ouest

Et suivant planche de détail Architecte **TMR_AMP_PRO_024060_Doublages acoustiques_Principes d'intégration.pdf**

- ***Matériau :***

Panneau acoustique de verre recyclé, incombustible

- ***Mise en œuvre***

Découpe très soignée sans épaufrure ou trace de sciage ; pose visées (6 vis par panneaux) en inox A4

Support : Voile BA - Suivant plans du BET structure

FIN du Descriptif du Lot 08 Plâtrerie

Fait à Saint-Jean de la Blaquière,

Le 11 octobre 2026

Rédacteur : Antoine GEOFFROY, CiEA